



Délibération du Conseil Communautaire **************

Le jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 novembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	Cognesia de como de como en el como de como en el como de como en el como de c	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Bernadette Bazinet — Janick Laville -Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau-Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier — Didier Bazinet — Yves Mahaud — Corinne Ducoup — Philippe Bogaert — Jean-Marcel Beau — Daniel Bonnefond — Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Gilles Mercier — Nicolas Platon — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent — Dominique Caillou — Catherine Esculier — Romain Perruchaud — Philippe Chotard — Jean-Pierre Chaumette — Pierre Guigné — Francis Duverneuil — Virginie Mouche — Jean-Pierre Paretour — Joël de Lucas — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Philippe Dubourg — Priça Mortier — Pierre Janaillac — Denis Ferrand — Edwige Badel — Joëlle Saint Martin — Marion Lafaye — Régis Defraye — Patrick Lachaud — Muriel Morlion	
Suppléants présents	1	Géraldine Schulte	
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet	
Procurations	6	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Francis Lafaye à Jean-Pierre Chaumette Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand	

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_178-DE Recu le 08/12/2023

2023/178 du 30 novembre 2023 - CCPR

DELIBERATION N° 2023 /178 : (Code Nomenclature /751)

DATE: 30 NOVEMBRE 2023 RAPPORTEUR: Philippe Dubourg

OBJET : Réaménagement des locaux du Bâtiment Jacques Prévert à Ribérac : Autorisation

donnée au Président de déposer des demandes de subvention

Pour rappel l'ensemble bâtimentaire Jacques Prévert est une ancienne école, fermée en 2015. C'est un Etablissement Recevant du Public reconverti en Accueil de Loisirs sans Hébergement (pour les activités péri et extra scolaires) et en antenne du Grand ribéracois du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Il s'agit de compétences intercommunales.

Dans cet établissement est donc accueilli du lundi au samedi un large public d'enfants et de musiciens, jeunes et moins jeunes.

Pour l'exercice de ces compétences intercommunales, la CCPR a signé avec la mairie de Ribérac une convention de mise à disposition des locaux.

Ces locaux ont été sévèrement endommagés par l'orage de grêle du mois de juin 2022 et actuellement plus d'1/3 des locaux n'est pas utilisable ce qui complique l'accueil du public notamment en termes de sécurité.

Les conditions de travail et d'enseignement ne sont pas adaptées et les solutions alternatives trouvées pour pallier ces difficultés ne sont pas satisfaisantes. Il convient enfin de signaler que le bloc sanitaire dans la cour est dans un état de vétusté inacceptable.

Le projet aujourd'hui concerne la réhabilitation de la quasi-totalité du bâtiment Jacques Prévert : les ailes, le corps central ainsi que l'aménagement d'un logement aux étages.

Le programme des travaux, en concertation avec les utilisateurs porte sur :

- La réfection complète des 2 ailes suite aux intempéries
- La modernisation des salles de musique et de l'ALSH (amélioration du confort thermique et des performances énergétiques),
- La création d'un nouvel espace accueil
- La construction de nouveaux sanitaires
- La refonte complète de la cour de récréation comprenant la création d'un nouveau préau.
- La rénovation d'un logement pour l'accueil des SVE dans le cadre du programme Erasmus

Le montant des travaux est estimé à : 1 231 000 € HT

Le montant des autres frais : 200 000 € HT (Maîtrise d'œuvre, désamiantage Diagnostics, missions de contrôle ...)

Soit un montant total de travaux de 1 431 000 € HT comprenant 2 options :

- Option 1 photovoltaïque : 30 000 € HT
- Option 2 récupération des eaux de toiture pour alimentation des toilettes : 20 000 € HT

Le détail de l'estimation du montant de travaux de 1 231 000 € HT est le suivant :

Montant travaux du logement : 209 050 € HT pour 226 m².

Montant travaux de l'école de musique : 629 840 € HT pour 694 m².

Montant des travaux de l'ALSH et de la cour de récréation : 392 110 € HT pour 230 m².

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023 178-DE Recu le 08/12/2023

2023/178 du 30 novembre 2023 - CCPR

Les économies possibles :

Le rabaissement des plafonds au niveau du corps central permettra une diminution des volumes et des économies d'énergies.

La pose éventuelle de panneaux photovoltaïques du fait de l'activité permanente du site, permettra également de réduire les coûts de la facture en électricité en autoconsommation et revente du surplus. L'installation d'une cuve de rétention des eaux de toiture alimentant les sanitaires côté centre de loisirs et école de musique permettra également de réduire la facture d'eau.

La CCPR économisera le loyer actuellement acquitté pour les jeunes volontaires européens de 7500 €/an.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Déper	nses	Recettes	
TRAVAUX	1 231 000 € HT	DETR	429 300 €
FRAIS ANNEXES	200 000 € HT	CD 24	246 200 €
		CAF 24	156 844 €
		AUTOFINANCEMENT	683 455 €
TVA	286 200 €	FCTVA	201 401 €
TOTAL	1 717 200 €	TOTAL	1 717 200 €

Les membres du bureau lors de la réunion du 20 Novembre ont émis un avis favorable au projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide le programme de travaux prévu et le montant prévisionnel de l'opération
- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du Contrat Territorial et de la CAF 24 au titre du soutien aux accueils de loisirs, les subventions inscrites au plan de financement prévisionnel ci-dessus;

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52 Votes contre :0 Abstentions : 0 Publié le 12 1/12 / 2023

La secrétaire de séance du 30 Novembre 2023 Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet

> Signature numérique de Didier BAZINET PRESIDENT Le 08/12/2023 11:25:05